

République Démocratique du Congo
Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté

PROJET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (PEQIP)

Financement : TFOC3496-ZR

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CAISSIER (E) POUR L'ÉQUIPE DE
COORDINATION DU PROJET**

ZR-PEQIP-439496-CS-INDV

**Méthode de Sélection des consultants individuels par mise en concurrence
ouverte**

Juillet 2024

I. Contexte

La vision du Gouvernement de la RDC à travers le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (MINEDU-NC) est la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. En vue de matérialiser cette vision, le Gouvernement s'est doté, en 2015, d'une stratégie globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation : la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016-2025 (SSEF). A travers la mise en œuvre des réformes que préconise cette Stratégie, le Gouvernement a pour ambition de :

- Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ;
- Créer les conditions d'un système éducatif de qualité et ;
- Instaurer une gouvernance transparente et efficace.

En mars 2021, avec l'appui des partenaires, la RDC a élaboré et adopté un Pacte de Partenariat visant la transformation du système éducatif et dont la réforme transformationnelle se concentre sur la qualité du processus d'enseignement-apprentissage.

L'accord de don pour la mise en œuvre du Projet pour l'Amélioration de la Qualité de l'Éducation (PEQIP), financé par le Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE) pour un montant de 67 millions de dollars américains, est entré en vigueur le 24 mai 2024 pour une durée de 4 ans. Le PEQIP répond au besoin urgent de soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre de la réforme prioritaire du Pacte de Partenariat portant sur « les enseignants et enseignements de qualité ».

L'objectif de développement du projet est d'élargir l'accès à un environnement d'apprentissage amélioré et renforcer la qualité de l'éducation à travers ses 4 composantes ci-après :

Composante 1 : Élargir l'accès à des cadres d'apprentissage améliorés (20 millions USD)

L'objectif de cette Composante est d'élargir l'accès à des cadres d'apprentissage de qualité et inclusifs pour les filles et les enfants en situation de handicap, dans les communautés des cinq provinces cibles présentant les plus grands besoins. Le projet financera la construction, l'ameublement et l'équipement de salles de classe accessibles aux personnes en situation de handicap et tenant compte de la dimension écologique, ainsi que des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Les infrastructures seront construites de manière à atténuer les risques posés par les catastrophes naturelles. Le projet mettra en œuvre à titre pilote une approche de construction à moindre coût incluant la sélection et l'utilisation de matériaux locaux qui seront achetés et transformés avec la participation des communautés des cinq provinces cibles.

Composante 2 : Améliorer l'efficacité des enseignants (34 millions USD)

L'objectif de la Composante 2 est de rendre l'enseignement plus efficace en termes d'apprentissage et plus inclusif à l'égard des filles. Elle comporte deux sous-composantes consistant à fournir des supports d'enseignement et d'apprentissage essentiels, à renforcer le développement professionnel continu, ainsi qu'à appuyer l'introduction du recrutement et de

l'avancement de carrière basés sur le mérite, et à augmenter la proportion des femmes enseignantes.

Composante 3 : Renforcer les systèmes et la gestion du projet (15 millions USD)

Les objectifs de la Composante 3 sont : (i) de renforcer les systèmes pour la production d'informations et leur exploitation pour la gestion et l'assurance-qualité de l'éducation, ainsi que pour la production, le suivi et l'établissement de rapports de la planification stratégique de l'éducation sensible au genre au niveau décentralisé ; et (ii) de garantir que la capacité globale de mise en œuvre est en place pour réaliser les résultats du projet.

Elle comporte deux sous-composantes consistant à appuyer les activités opérationnelles de production de l'Annuaire statistique national pour les années scolaires 2024-2025 à 2026-2027, et garantir que la capacité et les systèmes sont en place pour réaliser les résultats du projet tout en respectant les sauvegardes et exigences institutionnelles, y compris celles en rapport aux fonctions fiduciaires et au suivi, au rapport et à l'évaluation.

Composante 4. Intervention d'Urgence Conditionnelle (CIUC) (0 USD)

Une CIUC à zéro financement sera incluse conformément les besoins urgents d'assistance ou de contraintes de capacité.

A travers ce projet, environ 21 000 élèves bénéficieront de salles de classe nouvellement construites et plus de 85 000 bénéficieront d'installations des latrines et l'approvisionnement en eau dans 5 provinces à savoir : Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Sud-Kivu et Ituri. Plus de 5,3 millions d'élèves et 150 000 enseignants en 5e et 6e années bénéficieront de la fourniture de manuels scolaires et de guides de l'enseignant sur l'étendue du territoire national.

Afin d'assurer la gestion quotidienne de ce projet, une Equipe de Coordination du Projet (ECP) sous la direction de la Coordinatrice est entrain d'être mise en place et celle-ci doit être complétée par un (e) Caissier (e).

II. PRINCIPALES MISSIONS ET TACHES DU (DE LA) CONSULTANT (E)

Sous la supervision directe du Comptable, le (la) caissier (e) a pour mandat général de gérer quotidiennement les opérations de caisse (approvisionnement et dépenses) et de tenir le livre de caisse.

Il (elle) est responsable de la gestion de tout fonds retiré du compte spécial destiné au financement des activités initiées par les services de l'ECP.

Pour ce faire, il (elle) aura pour tâches spécifiques :

- Assurer la gestion au quotidien de la caisse ;
- Tenir au quotidien le livre de caisse ;
- Assurer la garde des titres et effets (garanties et cautions reçues), chéquiers etc... ;
- Participer au classement des différents documents comptables et correspondance du service comptable de l'ECP ;

- Encaisser les chèques auprès de la banque pour l’approvisionnement de la caisse ;
- S’assurer des responsabilités et du suivi des ressources destinées aux activités organisées par l’ECP (ateliers, séminaires, retraites, supervision etc...) ;
- Assurer la paie du personnel ;
- Procéder quotidiennement à la clôture de la caisse, au comptage physique de l’encaisse et expliquer tout écart ;
- Tenir la situation journalière des bons provisoires ou des bon à justifier ;
- Accomplir toute autre tâche selon ses compétences sans porter atteinte au bon déroulement du service.

III. PROFIL DU (DE LA) CAISSIER (E)

- Etre au moins détenteur d’un graduat (BQC+3) en économie ou équivalent ;
- Avoir une très bonne maitrise des outils informatiques (logiciels Word et Excel) ;
- Avoir une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans une organisation de bonne réputation ;
- Voir une bonne maitrise de français écrit et parlé ;
- Faire preuve de probité morale et intellectuelle ;
- Etre en mesure de rédiger des rapports.

IV. LIEU ET DURÉE

Le poste sera basé à Kinshasa, en République démocratique du Congo avec possibilités des missions à l’intérieur du pays. Le (la) Caissier (e) sera recruté (e) pour une période d’un an, renouvelable chaque année pour un maximum de quatre ans au total, sous réserve d’une évaluation annuelle satisfaisante des performances.

La personne recrutée sera soumise à une période probatoire initiale de six mois.

V. PROCESSUS DE SÉLECTION ET DE RECRUTEMENT

Le (la) Caissier (e) sera sélectionné (e) selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte, conformément au Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs/Directives pour les Projets alignés sur les Directives et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

Le (la) Caissier (e) sera retenu(e), après avis de non-objection de la Banque Mondiale, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes, et sa capacité à réaliser pleinement la mission.

VI. CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le (la) consultant (e) sera évalué (e) chaque année sur ses performances dans le cadre de sa mission. Cette évaluation interviendra à la fin de chaque année civile.
 - La rémunération et les frais divers seront déterminés sur la base du montant et des modalités de paiement négociés.
 - Le projet mettra à la disposition du consultant les moyens logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- **Note :** Conformément aux dispositions en matière de rémunération et avantages des consultants dans le cadre des projets financés par la Banque mondiale, ce poste appartient à la catégorie 2 de la grille associée.